

UTILISATION D'OURDIS EN POLYSTYRÈNE DANS LA CONSTRUCTION

Des dalles plus légères et 30 % moins chères

«Gagner jusqu'à 90% sur le poids de la dalle et réaliser 20 à 30% d'économie dans le prix de la construction», promet d'emblée Chakib Zani, directeur des sites industriels du groupe Ceralg.

Lotfi Mérad - Alger (Le Soir) - Au 12^e Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics, le groupe algérien Ceralg présente, cette année, une technique innovante d'origine allemande, utilisée dans le domaine de la construction immobilière.

Celle-ci consiste à employer des ourdis en polystyrène, un dérivé des hydrocarbures, avec armature métallique pour les

dalles, les murs de séparation et les toitures.

«Isolant, léger, résistant», Chakib Zani ne tarit pas d'arguments pour défendre son produit «certifié par le CTC». «Alors qu'une dalle traditionnelle de 100 m² nécessite 8 employés et des jours de travaux pour être coulée, avec les ourdis en polystyrène cela ne prend que 22 minutes et deux employés suffisent pour couler une dalle de la même superfi-

cie», souligne notre interlocuteur avant d'ajouter que la technique permet, outre «un rendement élevé en main-d'œuvre, en temps, en matériaux de construction et en coût», de grandes possibilités de créativité et de maîtrise d'espaces (nombre de piliers).

Introduite en 1996, la technique des ourdis en

polystyrène a été employée dans la réalisation d'une maison prototype à Zéralda par le groupe Ceralg. «Les contrôles effectués en 2006 sur la résistance de la bâtisse ont donné de bons résultats», précise Chakib Zani. La même année a vu également le lancement d'une usine de fabrication de polystyrène pour le bâti-

ment. Néanmoins, la matière première est importée. Mais l'utilisation à grande échelle de cette technique prendra du temps. «Nous devons communiquer avec les professionnels du secteur du bâtiment pour arriver à industrialiser ces procédés de construction», soutient le directeur des sites du groupe Ceralg.

Les responsables de

Ceralg réfléchissent d'ores et déjà à l'organisation d'un salon pour les professionnels du bâtiment et de l'architecture, Batexpau. Une nouvelle société, Baticer, sera créée, et sera spécialisée dans la promotion immobilière avec le produit-phare du groupe Ceralg, à savoir le polystyrène.

L. M.

RÉGULATION DU MARCHÉ DU BÉTAIL ET DE LA VIANDE

Un nouveau service pour les éleveurs

Des centres d'engraissement et de transit seront mis à la disposition des éleveurs et seront opérationnels à partir des mois d'avril et mai prochains, a annoncé hier le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaïssa, lors d'une rencontre avec les cadres de son secteur, tenue au siège de son département.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - Ce nouveau service sera proposé aux éleveurs à des prix «avantageux», a-t-il précisé. Des tunnels de congélation, pour le stockage de la viande, seront également mis à la disposition des éleveurs qui souhaitent réduire les frais d'engraissement et qui ne disposent pas de chambres froides. «Cela ne veut pas dire que c'est l'Etat qui achètera les troupeaux ou la viande auprès de ces éleveurs», a insisté M. Benaïssa.

Un tel service fera office aussi de système de régulation, pour résoudre le problème du surpâturage qui fait flamber le prix des aliments du bétail, donc celui du bétail et de la viande. Le ministre dira que les pouvoirs publics ont repris les unités de congélation, qui seront restaurées et utilisées dans les meilleurs délais, surtout que nous sommes à l'approche de l'été.

Ces unités sont confiées à la SGP Prada, a-t-il ajouté. La capacité de stockage des unités récupérées jusque-là est estimée à environ 400 000 mètres cubes. L'Etat s'est attelé à récupérer d'autres unités, pour renforcer la chaîne de stockage de la viande et des autres produits agricoles, jugées insuffisantes.

Cela permettra de renforcer la capacité du système de régulation, appelé Syrpalac, qui a été créé suite à la crise de la pomme de terre connue par l'Algérie il y a environ une année. Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural affirmera que ce nouveau service va atténuer le problème du stockage, mais ne le réglera pas définitivement.

Il indiquera, à cette occasion, que les opéra-

teurs publics et privés nationaux sont invités à apporter leur contribution pour la consolidation de la chaîne du froid dans notre pays, pour une meilleure disponibilité des produits et à des prix accessibles aux consommateurs. Les silos de blé inexploités sont concernés par cette opération qui vise à réguler la production agricole.

Les unités de services (à l'exemple de Edima) seront également réhabilitées. Les agriculteurs qui ne disposent pas de suffisamment de moyens, pour faire appel à ce genre d'unités, sont invités à se rassembler autour de coopératives agricoles. Des avantages fiscaux seront accordés aux uns et autres, a déclaré le ministre.

Pour ces unités de services, un soutien public des prix des matériels agricoles et d'irrigation économisant l'eau est institué, a déclaré le ministre. Il est de l'ordre de 25 à 45 %, en plus du crédit accordé pour le leasing. Le prix d'acquisition des engrais sera soutenu lui aussi à hauteur de 20 %. Ce sera également le cas pour le coût de

l'acquisition et de la reproduction des semences et des plants qui bénéficieront désormais d'une subvention de l'Etat.

La mesure relative à l'alignement des prix locaux des céréales livrées aux coopératives céréalières et de légumes secs sur les marchés mondiaux a été reconduite. Certaines de ces décisions ont été annoncées par le président de la République, lors de sa visite dans la wilaya de Biskra. Par ailleurs, les institutions financières sont appelées, pour la énième fois, à jouer le jeu et faciliter la tâche aux agriculteurs qui se plaignent souvent des lenteurs bureaucratiques et des difficultés à accéder aux crédits bancaires. Concernant les 200 milliards de dinars annoncés par le président de la République et qui seront alloués au secteur agricole à raison de 3 milliards de dollars par an, le ministre indiquera que 60 milliards de dinars seront affectés au renforcement du capital productif, 70 milliards de dinars pour le financement du système de régulation de la production agricole, 60 milliards de dinars pour le développement rural et le reste pour la modernisation de l'administration agricole et la formation dans le secteur.

Mais, en dehors de tout cet argent dépensé, et malgré la politique de

renouveau de l'économie agricole et rurale, des décisions politiques prises au sommet de l'Etat, les agriculteurs et les éleveurs continuent à se plaindre, au point où certains ont carrément changé d'activité, laissant leur terre en jachère.

Le travail d'information, de communication, de sensibilisation et d'orientation, que devaient mener les directions des services agricoles dans certaines wilayas ainsi que les responsables des forêts est, en partie, à l'origine des blocages qui remettent en cause toutes les initiatives.

Le ministre de l'Agriculture lui-même ne cesse de le rappeler à chacune de ses rencontres avec les cadres de son secteur qui ne sortent pas sur le terrain. Sauf que Rachid Benaïssa ne semble pas décidé à sévir pour sanctionner les responsables défaillants, auxquels il rappelle que la sécurité alimentaire est une question de souveraineté nationale, nécessitant une prise de conscience collective.

Pour conclure, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural lance un appel à tous les investisseurs, nationaux et étrangers, pour «une mobilisation réelle, à la hauteur des moyens que l'Etat a mis à (leur) disposition».

L. M.

EFFACEMENT DE LA DETTE

DES AGRICULTEURS

Le dossier entre les mains du ministère des Finances

L'opération d'effacement des dettes des agriculteurs, d'un montant de 41 milliards de dinars, sera menée par le ministère des Finances, a déclaré hier le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaïssa, lors d'un point de presse organisé au siège de son département.

Le nombre de fellahs qui bénéficieront de cette opération n'a pas été précisé pour éviter toute polémique. Néanmoins, ce dernier peut varier de 110 000 à 111 000 agriculteurs.

Le ministre de l'Agriculture a rappelé que la décision prise par le président de la République Abdelaziz Bouteflika, le 28 février dernier à Biskra, lors de la conférence nationale sur le renouveau agricole et rural, ne concerne que les agriculteurs et les éleveurs. Les entrepreneurs et autres acteurs de l'activité agricole sont exclus, a précisé Rachid Benaïssa, qui donnait l'impression que ce dossier lui échappait complètement.

L. M.

CONTREFAÇON

DES MÉDICAMENTS

Un véritable fléau dans les pays en développement

«La menace de la pharmacopée contrefaite», tel était l'intitulé de la conférence présentée par le Dr Messaoud Belambri, porte-parole du Snapo, lors des 5^{es} journées du pharmacien qui se sont tenues jeudi dernier à Oran. Un sujet grave et qui interpelle l'ensemble de la profession mais aussi la société, car la contrefaçon des médicaments est un marché lucratif qui s'apparente à un véritable fléau. En effet, le conférencier a expliqué que ce sont généralement les pays pauvres et ceux en développement qui subissent le plus ce phénomène avec des conséquences extrêmement graves pour les populations. Selon des organismes internationaux, la part des médicaments contrefaits représente 10% du marché mondial, et dans ces 10%, ce sont près de 80 % qui sont consommés dans les pays d'Afrique et 25 % dans les pays en développement. La question que d'aucuns se posent est de savoir où se situe l'Algérie concernant la contrefaçon des médicaments ? Si officiellement, il n'y a eu qu'un seul cas de tentative d'écoulement de produits contrefaits en l'occurrence du viagra en 2004, il est peu probable que les frontières algériennes soient totalement hermétiques. Le Dr Messaoud Belambri pense, comme les autorités, que notre pays est relativement protégé contre ce phénomène, et de rappeler le travail effectué par le Laboratoire national de contrôle du médicament agréé par l'OMS et qui a donné plusieurs alertes mondiales ces dernières années pour faire retirer du marché certains médicaments jugés dangereux. Mais pour autant, l'intervenant a expliqué qu'au niveau des frontières (Maroc, Tunisie, Libye), la contrebande bat son plein, et des médicaments dans «les cabas» doivent forcément passer au travers des mailles.

Le plus souvent, les médicaments contrefaits et destinés aux pays en développement concernent des affections mortelles comme le paludisme, le VIH sida, la tuberculose. C'est surtout la pauvreté qui pousse les populations à acheter ces médicaments contrefaits, vendus moins chers. Lors de sa conférence, le porte-parole du Snapo mettra en garde ses confrères contre les pratiques de certains individus qui viennent proposer des médicaments pas chers et certains laboratoires qui mettent sur le marché des médicaments en changeant leur date de péremption ou en écoulant des produits qui font l'objet d'une interdiction dans des pays occidentaux. Ces mises en garde sont importantes car selon la loi, tout pharmacien qui vendrait des médicaments sans l'accord de mise sur le marché est passible de poursuites judiciaires.

Et de rappeler que des médicaments contrefaits tuent. En 1995, au Niger, 25 000 personnes sont mortes à la suite d'une méningite, les médicaments prescrits n'avaient aucune efficacité, et à travers le monde, 200 000 décès du paludisme auraient pu être évités car provoqués par des médicaments contrefaits.

Fayçal M.